

Département  
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

**DECISION DU PRESIDENT**

N° DP 2024/041

Nomenclature préfecture : **1.1 Marchés publics**  
Service : **Renouvellement urbain**

Objet : **Avenant n°3 au marché n°202008L02 intitulé « Etudes pré-opérationnelles « Copropriété en difficulté » de cinq copropriétés à Epinay-Sous-Sénart - Lot n°02 : Etudes pré-opérationnelles Guyenne, Colombe, Muses et les Harmonies », conclu avec le groupement d'entreprises représenté par SOLHIA YVELINES ESSONNE.**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Certifié exécutoire le :

18/03/2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**VU** la décision n° 2020-005 du Bureau Communautaire en date du 28 février 2020 autorisant le Président à signer le marché 202008L02,

**VU** les décisions du Président n°2022-139 et n°2023-088 relatives à aux avenants 1 et 2,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'acter l'augmentation de montant des prestations de 5 541.75€ HT, s'expliquant par la nécessité de mise à jour de données du diagnostic multicritères des copropriétés, sur demande de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'acter la diminution de montant des prestations de 5 541.75€ HT car, au vu des dispositifs préconisés pour le redressement des copropriétés, la finalisation des conventions ANAH est à réaliser dans le cadre des futurs Commissions d'Elaboration des Plans de Sauvegarde du Préfet et non plus dans le cadre du présent contrat,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'entériner ces modifications par voie d'avenant,

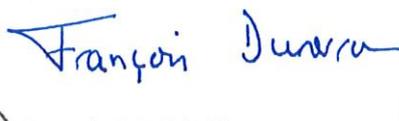
**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DE SIGNER** l'avenant n°3 au marché d'« Etudes pré-opérationnelles « Copropriété en difficulté » de cinq copropriétés à Epinay-Sous-Sénart - Lot n°02 : Etudes pré-opérationnelles Guyenne, Colombe, Muses et les Harmonies », conclu avec le groupement d'entreprises représenté par SOLHIA YVELINES ESSONNE, sise 3 rue Porte de Buc à Versailles (78000).

**ARTICLE 2 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

14 MARS 2024





François DUROVRA  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Avenant n.3 au marché n.202008L02 intitulé "Etudes pré-opérationnelles "Copropriété en difficulté" de cinq copropriétés à Epinay-Sous-Sénart - lot n.02 : Etudes pré-opérationnelles Guyenne, Colombe, Muses et les Harmonies", conclu avec le groupement d'entreprises représenté par SOLHIA YVELINES ESSONNE

---

**Date de transmission de l'acte :** 14/03/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 14/03/2024

---

**Numéro de l'acte :** DP2024-041 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-200058477-20240314-DP2024-041-AU

---

**Date de décision :** 14/03/2024

**Acte transmis par :** Faïza BEN ACHOUR

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics